

Aquarium de La Réunion – Saint Gilles Les Bains, le 2 mai 2019,

**Objet :** Consultation pour l'élaboration du 2<sup>ème</sup> plan de gestion 2019-2028 de la Réserve naturelle marine – **Atelier 4.2. Gestion des pêches et des ressources halieutiques**

### 1. Personnes présentes

Institution	Prénom Nom
Conseil Régional	Emeric Mahé
DMSOI	Michel Bernard
CRPMEM	Bertrand Baillif
	Sandra Hohmann
Association de plaisancier	Guylain Moutama
APL Etang Salé	Bruno Cahour
Comité de plongée	Jean-Marc Charel
CAPRUN NEXA	Nicolas Guillon
IRD	Pascale Chabanet
Kélonia	Claire Jean
DEAL	Cindy Le Rohic
Université de La Réunion	Lionel Bigot
BIORECIF	Thierry Mulocheau
GIP RNMR	Bruce Cauvin
	Tévamie Rungassamy
	Jérôme Suros
	Pierre Petitjean
	Jérôme Clotagatide
	Marine Dedeken
	Guillaume Nedellec
	Karine Pothin
Claire-Lise Marteau	

### 2. Présentation de l'équipe animatrice

Ken TSISANDAINA et Mathieu FONTAINE de l'entreprise *Red Samurāi* seront présents tout au long de ces réunions de concertation pour faciliter les échanges et instaurer un climat sécurisé permettant à chacun de s'exprimer et de contribuer à l'élaboration de ce futur plan de gestion.

### 3. Déroulé de l'atelier et rappel de l'objectif

L'équipe animatrice présente le déroulé de l'atelier :

- Proposition de cadre ;
- Tour de présentation ;
- Intervention de la directrice du GIP-RNMR Karine Pothin (présentation des documents de travail et retours de l'atelier 1.1) ;

- Travail en groupes ;
- Restitution des travaux en groupe ;

Afin de favoriser et faciliter le climat d'échanges, Red Samurai a proposé un cadre qui a été accepté par l'ensemble des participants. Il s'agit en 5 points de :

- Être attentif à ce qui émerge du groupe ;
- S'adresser au groupe – Parler de soi et pour soi (parler au nom de l'institution que l'on représente et ne pas parler pour les autres) ;
- Ne pas émettre de jugement – Être clair et concis et s'en tenir aux faits. Précisez quand il s'agit d'une opinion ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs et éviter les redites ainsi que les rebondissements ;
- Parler avec respect et bienveillance.

Mathieu FONTAINE rappelle que les participants sont ici pour travailler sur une base de plan d'actions qui est composée des propositions de l'équipe gestionnaire de la RNMR et de ce qui a émergé de l'atelier 4.1.

Pour chaque thématique 2 ateliers ont été organisés. Il s'agit d'abord de parler de l'existant et de ce qui a été fait pendant le premier plan de gestion. Dans un second temps l'objectif est de se focaliser sur le deuxième plan de gestion afin d'enrichir, de consolider et de compléter collectivement la proposition de plan d'actions afin de parvenir à un plan de gestion performant et réalistes.

Ce mode d'atelier n'est qu'un mode de concertation, les contributions par e-mails et les rencontres peuvent venir nourrir ce plan qui peut évoluer.

Karine POTHIN précise que suite à l'atelier 4.1. du 17 avril 2019, deux livrables ont été envoyés aux participants :

- Compte-rendu brut des échanges ;
- Une synthèse.

#### **4. Tour de table**

Tous les participants sont amenés à se présenter et à partager un élément marquant de ces réunions de concertation du plan de gestion.

Certains participants regrettent une représentation encore trop faible des pêcheurs traditionnels et de loisirs à cet atelier. Ceci peut s'expliquer par les horaires des ateliers qui rendent compliquée la présence de bénévoles. Toutefois, il est précisé que ces horaires ont été choisis de manière à permettre la participation de l'équipe gestionnaire de la RNMR.

Par ailleurs, il est fait remonter la pauvreté des actions en lien avec la pêche professionnelle (excepté le projet IPERDMX) dans le prochain plan de gestion de la RNMR. La pêche professionnelle existe certes en dehors de la barrière de corail mais également dans le lagon. Entre les deux ateliers de la thématique les professionnels ont été réunis par le CRPMEM pour les informer sur la démarche de concertation en cours.

De manière générale, plusieurs participants émettent le besoin de clarifier les termes pêche traditionnelle et pêche de loisirs.

Les participants remarquent que le format de ces ateliers favorise les échanges et quelques idées ont déjà émergé.

Des contributions en parallèle de ces réunions de concertation pourront être apportées par les acteurs concernés. Le tableau d'actions proposé ne se veut pas exhaustif.

L'IFREMER et l'association de pêche de loisirs de St Leu sont excusés de leur absence.

## **5. Intervention de Karine POTHIN**

La directrice du GIP-RNMR commence par faire un rappel de la méthodologie de cette concertation.

Ces ateliers de travail doivent permettre de co-construire le plan d'actions du 2<sup>ème</sup> plan de gestion de la RNMR 2019-2028.

Dans ce cadre, 5 thématiques ont été définies et la matinée d'aujourd'hui concerne la thématique « Gestion des pêches et des ressources halieutiques ». Pour chaque thématique, 2 ateliers sont prévus. Le premier atelier a permis de présenter les éléments de l'évaluation du 1<sup>er</sup> plan de gestion, de partager les enjeux qui en découlent et de récolter l'avis des participants. Un exercice de projection a également permis de faire émerger plusieurs actions.

Entre les deux ateliers, les compte-rendus et le tableau des actions ont été envoyés aux participants. La concertation ne se limitant pas à ce qui se fait en présentiel. La réunion de restitution du 16 mai 2019 (à l'IRT à St-Paul) abordera toutes les thématiques. A l'issue de la semaine des deuxièmes ateliers, l'ensemble du tableau d'actions (toutes thématiques confondues) sera envoyé à tous les participants.

Lors de cette deuxième réunion qui se déroule cette après-midi, l'idée est de travailler sur un « mix » d'idées. L'objectif est de concrétiser la rédaction et la formulation du plan d'actions puis de prioriser.

Karine Pothin rappelle également qu'un plan de gestion n'est pas « figé dans le marbre », il se veut ajustable au grès des opportunités.

Le deuxième OLT « Assurer un développement raisonné de l'activité de pêche et des différents usages » a été séparé en deux ateliers thématiques afin de considérer pleinement les actions relatives à la pêche.

Le premier atelier a permis de faire émerger 3 enjeux :

- a) *Acquisition de connaissances ;*  
➔ Avant de gérer la ressource, il est nécessaire d'acquérir des connaissances. Le GIP-RNMR doit permettre de favoriser le développement des usagers mais en équilibre avec le premier OLT qui vise la conservation du patrimoine naturel.
- b) *Opérations de gestion ;*  
➔ Si certains usages contribuent à dégrader le patrimoine naturel alors des mesures de gestion devront être mises en place.
- c) *Sensibilisation-Formation et Gouvernance.*

N° action	Code	a) Acquisition des connaissances
GP1	CS	Effectuer un suivi des populations de Macabits (POPMER)
GP2	CS	Etudier la biologie, la reproduction des Zourites, des capucins et des autres mérours
GP3	CS	Caractériser l'état de santé des principaux stocks d'espèces halieutiques exploitées dont les populations profondes (projet IPERDMX)
GP4	CS	Faire des suivis des pêcheries à pied ( Capucins, Zourites, Gaulette) ( PECHTRAD)
GP5	CS	Croiser les données sur l'état des ressources, les efforts de pêche et les infractions
GP6	CS	Réaliser des diagnostics sur les différentes pratiques de pêche sur la RNMR
N° action	Code	b) Opérations de gestion
GP7	MS	Mettre en place des mesures de gestion pour la pêche aux Zourites, aux macabits, aux capucins et aux autres mérours
GP8	CS	Définir et mettre en place une méthode alternative pour la pêche aux zourites (plan de gestion pour une pêche durable aux zourites - projet « EcoZourites »)
GP9	MS	Réorganiser les activités de pêche sur le périmètre de la RNMR
GP10	CS	Faire une étude de faisabilité sur l'installation de récifs artificiels
GP11	IP	Installer des récifs artificiels
GP12	MS	Développer des pratiques de pêche "no kill" pour les enfants de moins de 16 ans
GP13	MS	Structurer la représentation de la filière de pêche traditionnelle
GP14	MS	Fédérer l'ensemble des acteurs de la pêche (tradi, pro, plaisance et sous-marine)
N° action	Code	c) Sensibilisation et formation des acteurs / Gouvernance
GP15	PA	Organiser des ateliers de restitution des résultats des suivis des pêcheries et des suivis du patrimoine naturel marin
GP16	PA	Organiser une session obligatoire d'information sur la RNMR lors des réceptions de cartes pour les pêcheurs traditionnels et professionnels (objectifs de gestion, réglementation)
GP17	SP	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNMR
GP18	SP	Continuer les missions conjointes de surveillance avec les autres forces de police
GP19	PA	Organiser et animer des ateliers du savoir
GP20	PA	Alerter les autorités sur les filières illégales de vente de produits de la pêche
GP21	MS	Animer la commission "pêche traditionnelle"

Les actions en noir correspondent aux propositions de l'équipe gestionnaire tandis que les actions en rouge sont issues de propositions de l'atelier 4.1 du 17 avril 2019.

Concernant l'enjeu d'acquisition de connaissances :

- ➔ Les actions présentées sont des actions que le GIP-RNMR mène déjà et qui seront reconduites dans le deuxième plan de gestion. Ces actions sont pour la plupart financées sur le budget interne de la réserve excepté pour le projet IPERDMX (financement FEAMP – en partenariat avec l'IFREMER et le CRPMEM).
- ➔ L'action GP5 « Croiser les données sur l'état des ressources, les efforts de pêche et les infractions » formulée telle qu'elle a provoqué des débats lors du premier atelier et devrait faire l'objet d'une reformulation selon David ROSS de l'IFREMER (cf CR 4.1)

Concernant les opérations de gestion :

- ➔ L'action GP7 « *Mettre en place des mesures de gestion pour la pêche aux Zourites, aux macabits, aux capucins et aux autres mérours* » n'a pas encore été initiée mais il y a une volonté que cela soit fait dans le cadre du deuxième plan de gestion. Il y a en effet un réel besoin d'être au fait de la réalité et de s'interroger sur l'adéquation entre la réglementation en vigueur et les connaissances sur la ressource.
- ➔ L'action GP8 « *Définir et mettre en place une méthode alternative pour la pêche aux zourites (plan de gestion pour une pêche durable aux zourites - projet « EcoZourites »)* » va s'inspirer de ce qui est fait par le CRPMEM. L'objectif est de définir des mesures de gestion permettant une pêche durable.
- ➔ L'action GP10 « *Faire une étude de faisabilité sur l'installation de récifs artificiels* » est une réflexion qui est actuellement menée avec le CRPMEM et qui concerne l'extérieur lagon.
- ➔ L'action GP12 « *Développer des pratiques de pêche "no kill" pour les enfants de moins de 16 ans* » traduit la volonté de transmettre une pratique traditionnelle aux plus jeunes.
- ➔ L'action GP13 « *Structurer la représentation de la filière de pêche traditionnelle* » reflète un besoin de pouvoir communiquer avec des référents bien identifiés et vient en complément de l'action GP21.

Concernant le dernier enjeu :

- ➔ L'action GP15 « *Organiser des ateliers de restitution des résultats des suivis des pêcheries et des suivis du patrimoine naturel marin* » serait menée en complément de l'action GP19 (Ateliers du savoir) et traduit une demande des acteurs de la pêche. Cela permettrait d'échanger davantage avec les pêcheurs et de confronter les connaissances scientifiques aux connaissances de terrain.
- ➔ L'action GP16 « *Organiser une session obligatoire d'information sur la RNMR lors des réceptions de cartes pour les pêcheurs traditionnels et professionnels (objectifs de gestion, réglementation)* » pourrait également être menée au moment du dépôt des demandes.
- ➔ L'action GP20 « *Alerter les autorités sur les filières illégales de vente de produits de la pêche* », permet de donner une suite aux actions de surveillance puisque sur cette thématique, le GIP RNMR n'a pas de légitimité pour pénaliser.

## 6. Moment d'échanges

**Thierry MULOCHEAU**<sup>1</sup> demande des précisions sur l'action GP4 « *Faire des suivis des pêcheries à pied ( Capucins, Zourites, Gaulette) ( PECHTRAD) »*. S'agit-il de poursuivre le travail déjà initié ou d'aller plus loin ?

→ **Tévamie RUNGASSAMY**<sup>2</sup> précise que l'objectif est de poursuivre et maintenir l'existant et que cela représente déjà un investissement conséquent pour l'équipe (et donc moins de temps sur d'autres missions). Actuellement les suivis sont faits sur une petite surface (manque de moyens humains) puis les résultats sont extrapolés. Le suivi capucins se déroule sur 3 mois. Cela représente une sortie par semaine. Les suivis des pêcheries à la goélette et au zourite représentent également une sortie par semaine en kayak.

**Pascale CHABANET**<sup>3</sup> remarque que les actions sont très axées sur la ressource mais assez peu sur l'habitat naturel i.e le récif corallien. Le corail étant au poisson ce que l'arbre est aux oiseaux, il manque un suivi plus global dans le premier enjeu.

→ **Karine POTHIN** précise que c'est une réflexion transversale et que tout ce qui concerne les suivis des habitats a été abordée au travers de la thématique 5 sur la biodiversité.

**Claire JEAN**<sup>4</sup> rajoute qu'il est encore nécessaire d'acquérir des connaissances sur les interactions entre la pêche et la biodiversité afin d'être en mesure de conseiller et recommander des bonnes pratiques (en cas de capture accidentelle de tortues marines par exemple). Travailler en ce sens avec les pêcheurs est aussi une manière de récolter de la donnée.

**Nicolas GUILLON**<sup>5</sup> pense qu'il faut aller plus loin dans l'action GP20 et non pas alerter seulement les autorités mais aussi sensibiliser le grand public et les restaurateurs aux filières de vente illégale.

→ **Karine POTHIN** précise que le plan d'actions doit répertorier les actions que le GIP RNMR mènera tout ou en partie. Aux vues des moyens humains et financiers, le rôle du GIP-RNMR ne peut aller au-delà d'un relai aux autorités.

→ **Guylain MOUTAMA**<sup>6</sup> précise qu'il existe un arrêté relatif à la pêche et la vente illégale et que les restaurateurs sont au courant mais qu'ils choisissent de ne pas toujours l'appliquer.

**Lionel BIGOT** demande des précisions sur les actions GP10 et 11 et sur la différence entre les deux.

- Avant l'installation de récifs artificiels il y a un besoin d'analyser la faisabilité ;
- L'idée est d'avoir des habitats artificiels en dehors de la réserve ;
- Tout cela devra être réprécisé dans la formulation de l'action.

**Sandra HOHMANN** demande des précisions sur l'action GP9 « *Réorganiser les activités de pêche sur le périmètre de la RNMR »*

→ **Karine POTHIN** explique qu'il s'agit d'une formulation générique pour tous les types de pêche et pour tous les usages. Deux cas de figure sont possibles : soit une pratique est identifiée comme impactante pour une espèce ou un habitat et des mesures de gestion sont mises en œuvre, soit le CA formule une demande pour qu'il y ait une réorganisation des activités.

---

<sup>1</sup> BIORECIF

<sup>2</sup> GIP RNMR

<sup>3</sup> IRD

<sup>4</sup> KELONIA

<sup>5</sup> NEXA

<sup>6</sup> Association de plaisanciers

- **Karine POTHIN** précise également que le cœur de métier de l'équipe gestionnaire est de préserver à minima le patrimoine naturel en l'état. Il n'y a pas de volonté d'empêcher les usages mais ils doivent être raisonnés. Si un usage impacte le milieu ou une espèce de manière trop importante, le GIP-RNMR a le devoir de ré-organiser cet usage.
- **Jérôme SUROS**<sup>7</sup> pense qu'il faudrait écrire « interdire » car parfois il n'y a pas d'autre solution pour préserver la ressource et que formulée telle qu'elle on dirait que l'on va encore essayer de trouver une solution pour poursuivre l'usage identifié comme impactant.
- **Karine POTHIN** précise que même si cela n'est pas clairement identifié cela peut être une des mesures mises en œuvre.

Des précisions sont demandées sur l'action GP12 « Développer des pratiques de pêche "no kill" pour les enfants de moins de 16 ans »

- Il s'agit d'une demande des pêcheurs à pied qui souhaitent transmettre leur pratique (principalement pour la pêche à la goélette).
- **Bruno CAHOUR**<sup>8</sup> précise que cette pratique devra être encadrée et qu'il faut le préciser dans l'intitulé de l'action.

Une demande de précisions sur le champ de l'action GP13 « Structurer la représentation de la filière de pêche traditionnelle » est faite. **Guylain MOUTAMA** pense qu'il faudrait par ailleurs prendre en compte les barques « péi » dans la pratique de la pêche de loisirs.

- Cette action concerne la pêche de loisirs traditionnelle à pied et reflète un besoin de représentants et d'organisation (plus proche de celle des professionnels)

Une discussion sur la réglementation s'en suit. Il en ressort un réel besoin de clarifier et définir les appellations des différents types de pêche pour que chacun puisse échanger et communiquer sur les mêmes bases. Pour **Bertrand BAILLIF**<sup>9</sup> la pêche traditionnelle renvoie à une méthode de pêche ancestrale. Le filet est un outil de pêche professionnelle.

**Guylain MOUTAMA** demande des chiffres sur le nombre de PV émis sur l'année et l'évolution par rapport aux années précédentes.

- 70% des PV concerne la pêche sous-marine, lagon ou hors lagon ;
- 63 PV ont été dressés en 2018 contre 90 en 2017.
- Beaucoup de sensibilisation est faite. Toutes les rencontres ne font pas l'objet d'un PV.
- La RNMR est l'une des réserves nationales à dresser le plus de PV.

---

<sup>7</sup> GIP RNMR

<sup>8</sup> APL Etang Salé

<sup>9</sup> CRPMEM

## 7. Consigne pour le travail en groupe

Afin de prioriser les actions de cette thématique, chaque participant est d'abord amené à réfléchir individuellement pendant 5 minutes afin de sélectionner 3 actions qui lui paraissent prioritaires.

La priorisation n'est pas basée sur la chronologie de mise en œuvre mais sur le fond des actions, et sur leur impact pour la RNMR.

Au terme de ces 5 minutes, les participants forment un trinôme. L'objectif est de prioriser 3 actions parmi les 9 sélectionnées par les membres du trinôme. Enfin, deux trinômes sont amenés à se réunir afin à nouveau de prioriser 3 actions parmi les 6 sélectionnées. Un porte-parole du groupe de 6 participants vient présenter les 3 actions choisies et expliquer le déroulement de leur réflexion.

Toutes les actions non retenues au terme de ces échanges seront quoi qu'il en soit prises en compte par l'équipe gestionnaire et potentiellement intégrées au tableau d'actions final.

Les participants sont aussi invités à s'exprimer sur la suppression d'actions.

N° action	Code	Actions prioritaires retenues
GP3	CS	Caractériser l'état de santé des principaux stocks d'espèces halieutiques exploitées dont les populations profondes (projet IPERDMX)
GP4	CS	Faire des suivis des pêcheries à pied ( Capucins, Zourites, Gaulette) ( PECHTRAD)
GP5	CS	Croiser les données sur l'état des ressources, les efforts de pêche et les infractions
GP6	CS	Réaliser des diagnostics sur les différentes pratiques de pêche sur la RNMR
GP7	MS	Mettre en place des mesures de gestion pour la pêche aux Zourites, aux macabits, aux capucins et aux autres mérours
GP8	CS	Définir et mettre en place une méthode alternative pour la pêche aux zourites (plan de gestion pour une pêche durable aux zourites - projet « EcoZourites »)
GP13	MS	Structurer la représentation de la filière de pêche de loisirs à pied.
GP15	PA	Organiser des ateliers de restitution des résultats des suivis des pêcheries et des suivis du patrimoine naturel marin + <b>Besoin de mettre en place des ateliers participatifs pour permettre aux usagers de s'impliquer dans la gestion des stocks + Intégration des acteurs de la pêche professionnelle à ces ateliers.</b>
GP17	SP	Réaliser des patrouilles de surveillance sur la RNMR + <b>volet prévention.</b>
GP18	SP	Continuer les missions conjointes de surveillance avec les autres forces de police
GP19	PA	Organiser et animer des ateliers du savoir
GP21	MS	Animer la commission "pêche de loisir à pied"
Nouvelle		<b>Mette en place un « Conseil des Sages » au sein de la RNMR réunissant des personnes ayant une grande expérience et ancienneté dans les domaines de la pêche et de l'environnement afin d'appuyer lorsque nécessaire les membres du Conseil scientifique.</b>
Nouvelle		<b>Réaliser un diagnostic pour évaluer les moyens nécessaires pour faire appliquer la réglementation actuelle afin d'atteindre une bonne gestion de nos ressources halieutiques.</b>

Code couleur : **Reformulation** / **Nouvelles** / Issues du tableau d'actions proposé en atelier



#### Certaines actions ont été regroupées :

- GP 7 et GP 8.
- GP 17 et GP 18.
- GP 4, GP 5 et GP 6. Il s'agit d'un lot fondamental et indivisible concernant les activités de pêche à pied (de loisirs et professionnelles). La réalisation de GP6 va permettre de préciser les appellations des différentes pêches.
- GP 15 et GP 19.

#### Des précisions ont été apportées :

- GP7 et GP8. En amont doit avoir lieu tout le volet acquisition de connaissances puis la réalisation de ces actions devra se caractériser par la mise en œuvre d'une réglementation très rapide.
- GP8. Quelques pistes de réflexion ont été apportées sur la révision de la période d'ouverture et du volume des prises. Des solutions devront également être trouvées pour limiter la casse du corail pendant cette pêche.
- GP 15 et GP 19 contribuent à l'action GP5.
- GP 17 et GP18. Il faut préciser dans l'intitulé qu'il y a également un volet prévention.
- GP13. Il y a également besoin d'identifier des interlocuteurs pour les autres types de pêche de loisirs à savoir la pêche sous-marine et la pêche de plaisance.
- GP21 découle de GP13, une fois les interlocuteurs bien identifiés il est possible de communiquer avec eux via la commission « pêche de loisir à pied ».

#### Une action a été supprimée par deux groupes :

- GP12 « *Développer des pratiques de pêche "no kill" pour les enfants de moins de 16 ans* ».
- Lionel BIGOT précise que bien que l'idée de la transmission de l'activité soit bonne, cette action semble difficilement gérable en termes de réglementation et « on n'en voit pas la limite ».

### **8. Moment d'échanges**

**Karine POTHIN** précise qu'à l'échelle nationale, une équipe de 12 agents est déjà une équipe imposante et ce peu importe la surface. Dans beaucoup de réserves nationales, les gardes font également de la sensibilisation et du suivi.

- **Thierry MULOCHEAU** pense qu'il faut prendre en compte le contexte de La Réunion qui est un peu particulier étant donné qu'il s'agit d'un territoire ilien avec une forte urbanisation. Cela nécessite probablement plus d'agents que dans des réserves isolées par exemple.

**Nicolas GUILLON** pense que l'on en revient à la nécessité de faire appel à des bénévoles pour augmenter la présence sur le terrain (partie coercitive mise à part).

- **Karine POTHIN** ajoute que cette réflexion est revenue à plusieurs reprises dans différents ateliers. D'un point de vue technique, il faut par contre rappeler que les agents du GIP ne pourront pas travailler avec des bénévoles, il faut donc penser à la création de nouvelles structures type associatives.

**Nicolas GUILLON** intervient par rapport à la proposition de conseil des sages. En écologie, dans l'imaginaire commun, on se rappelle de l'état 0 d'un lieu par rapport à sa propre naissance. Donc le fait d'avoir un conseil des sages permet d'atteindre la population grâce à des personnes « non

officielles » qu'il sera plus facile de croire. Les chiffres et résultats des études ne résonnent pas toujours dans la tête du grand public.

**Karine POTHIN** précise qu'il y aura un enjeu à prendre en compte dans le deuxième plan de gestion pour récolter de la donnée via une démarche volontaire des pêcheurs (mise en place de carnets de pêche)

**Pascale CHABANET** trouve qu'il y a effectivement un enjeu important à alléger la pression sur les récifs naturels via les installations de récifs artificiels hors réserve.

- **Karine POTHIN** précise que la RNMR travaillera avec le CRPMEM dans ce sens. Il y a un enjeu pour la RNMR de limiter la pression à l'intérieur des sites de la RNMR.
  - **Bertrand BAILLIF** précise que ces récifs seront installés dans des zones profondes (60-80m) et pourraient contribuer à limiter le risque requins. Il explique également que la réflexion est partie d'un constat : s'il n'y a pas d'habitat il n'y a pas de ressource.
  - **Guylain MOUTAMA** partage qu'il y a déjà des exemples de récifs artificiels en place qui fonctionnent (La Possession).
  - **Sandra HOHMAN** rajoute qu'il y a des projets pilotes en 2006-2007 (projet Corail Réunion au Port, à La Possession et à St-Leu) avec des très bons résultats des suivis scientifiques mis en place. Cela n'a pas été pérennisé mais il faut savoir qu'il y a de nombreuses demandes à l'heure actuelle.
  - **Lionel BIGOT** demande si ces récifs artificiels seraient nécessairement placés hors réserve ? Peut-on imaginer ces récifs sur 40-50 m de fond dans les zones de protection générale de la RNMR ?
9. **Karine POTHIN** précise que le projet en cours ne le prévoit pas pour le moment. De plus, le contexte de la crise requin rend difficile la mise en œuvre de récifs artificiels au sein du périmètre de la RNMR...

**Tévamie RUNGASSAMY** exprime une crainte vis-à-vis de la priorisation des actions. Il est nécessaire de prendre en compte le fait que l'équipe n'augmentera et de ne pas oublier les suivis en routine qui fonctionnent déjà et qui demandent beaucoup d'énergie à l'équipe. Par exemple, le projet IPERDMX va demander énormément de temps en plus de ce qui est déjà mis en place.

- **Mathieu FONTAINE** précise que l'équipe du GIP-RNMR fera ensuite un tri pour mettre en cohérence ce plan d'actions avec les moyens. Ces actions ne sont pas prioritaires avec les suivis déjà en place.
- **Thierry MULOCHAU** note l'absence de représentants du CA qui ont pourtant le pouvoir d'augmenter nos moyens.
- **Karine POTHIN** précise que les services administratifs feront remonter les informations aux décideurs.
- **Karine POTHIN** pense que dans l'avenir des alternatives technologiques (type drone...) pourront permettre de démultiplier les moyens.
- **Claire JEAN** pense qu'une des solutions serait d'externaliser une partie des suivis pour répartir les efforts.
- **Guylain MOUTAMA** rappelle que l'humain sera essentiel et surtout la présence sur le terrain.

**Ken TSISANDAINA** a l'impression qu'une idée émerge de ces ateliers : dissocier l'espace Réserve et le GIP Réserve. Tout ce qui doit être fait au sein de l'espace RNMR ne peut pas être fait uniquement dans le cadre du GIP. L'espace appartient à tout le monde. Il faut que chacun se l'approprie et pourquoi ne pas déléguer certaines actions ?

## 10. Conclusion

Les participants sont amenés à s'exprimer quelques minutes pour partager leur ressenti sur cette réunion et ce avec quoi ils repartent.

Les participants remarquent que la méthode a fait ses preuves. Ces ateliers ont permis de prendre part à des échanges enrichissants et apaisés (dû à l'absence de certains usagers ?) même si les avis n'étaient pas tous partagés au départ. Il semble que l'on soit dans une période apaisée et constructive.

Bien qu'il y ait eu une participation forte, les acteurs présents regrettent encore l'absence d'une grosse partie des usagers et des décideurs alors que « La clé de la réussite est la gestion participative ». Cependant, il est souligné que les pêcheurs sont un peu plus nombreux qu'au premier atelier.

Par ailleurs, les participants pensent que la RNMR a peut-être un rôle à jouer dans la coordination entre tous les acteurs au-delà de la gestion d'un espace protégé. Il ressort de ces échanges un réel besoin de créer des espaces de discussions (observatoire de la réserve ?), de se revoir et de fédérer les acteurs au-delà des organes de gouvernance classiques. « Tout ce qu'on fera sans vous ou pour vous, ce sera contre vous ! ».

Les participants expriment aussi une grande appréhension sur la faisabilité de toutes ces actions face au manque de moyens dont tout le monde a conscience. « On n'a pas les moyens de nos objectifs ». Il est précisé que certaines communes sur le périmètre de la RNMR n'apportent pas de contribution financière.

Un point d'alerte est fait sur la nécessité de considérer d'avantage la pêche professionnelle au même titre que les autres pêches. Beaucoup d'actions concernent des gens qui ne vivent pas de leur pratique.

Cet atelier un peu plus « animé » que les autres a mis en évidence un besoin de clarifier voire redéfinir certains termes afin que tout le monde échange sur la même base d'informations.